

Section ARDECHE
Impôt Impur *Un jour, Injures*

Le Comité Technique de l'Ardèche s'est réuni à 9h30 en deuxième convocation à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche à Privas.

L'ordre du jour était le suivant :

1. PV des CT précédents (pour information ou approbation) ;
2. Ponts naturels 2017 (pour avis) ;
3. Bilan de la campagne IR 2016 : information, émission, recouvrement (pour information);
4. Point sur la facturation électronique (pour information) ;
5. Point sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (pour information);
6. Présentation du dispositif d'accueil personnalisé sur rendez-vous (pour information) ;
7. Déploiement de l'application MEMO (pour information) ;
8. Questions diverses.

Passés les problèmes de placement dans la salle, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire intersyndicale annexée à ce compte-rendu.

En réponse aux questions intersyndicales posées, le directeur nous a fait une opération de communication qui peut se résumer à un dialogue de sourds.

Le CTL est une instance où se font paisiblement admirer les décisions déjà prises. Ce qui est communiqué, ce sont des ordres. Les directeurs changent mais rien ne change.

- « le développement de la spécialisation est une solution »

- « le mieux est l'ennemi du bien »

- « dans le contexte actuel », « contexte évolutif » : ce qui signifie destruction du réseau au fur et à mesure des fusions des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Nous avons rappelé au directeur les chiffres particulièrement significatifs de la grève en Ardèche (plus de 42 %) et donc l'attente des agents sur un bilan des nombreuses désorganisations subies et un moratoire sur les restructurations.

Point 2 : Ponts naturels

Nous avons rappelé notre position valable pour tous les ponts naturels, soit une fermeture au public avec possibilité donnée aux agents de venir travailler ou non ce jour-là, sans contrainte de présence significative.

Ponts naturels décidés par le Directeur : vendredi 26 mai 2017 et lundi 14 août 2017.

Point 3 : bilan de la campagne IR 2016

La DDFIP nous a uniquement présenté les chiffres de la réception physique, avec une baisse de la réception entre la campagne IR 2014 et 2015 (normal, 6 trésoreries fermées au 01/01/2015 ce qui implique moins de services de proximité), mais par contre une augmentation entre celle de 2015 et celle de 2016 malgré la fermeture de deux nouvelles trésoreries.

Le bilan de cette campagne est très partiel, nous avons dénoncé l'absence de mesures quantitatives des mails (balf et e-contact) et des appels téléphoniques reçus ou non aboutis.

Nous avons constaté encore une fois une réelle augmentation de la réception qui ne manquera pas encore de s'intensifier si le PAS passe !

Point 4 : point sur la facturation électronique

Journée de l'innovation le 17/11/2016 à Privas :

La préfecture et la DDFiP de l'Ardèche ont invité les élus de l'Ardèche (maires, présidents de communautés, de syndicats, secrétaires de mairie,.....) le jeudi 17/11/2016 à Privas pour leur présenter

- la facturation électronique qui s'impose aux collectivités dès le 1/1/2017
- la dématérialisation des avis de sommes à payer
- la dématérialisation des actes budgétaires (délibérations, comptes de gestion, PES Budget,etc.....)
- les moyens de paiement automatisés : paiement sur internet, prélèvement, cartes d'achat....

Au cours de cette journée, les services de l'État avaient également invité la société privée de prestation informatique "\$ BERGER-LÉVRAULT \$" qui est venue présenter ses logiciels dans le but de ~~raquetter~~ d'accompagner les collectivités locales dans ces changements.

A cette occasion Solidaires Finances Publiques a interpellé les élus devant la salle où se tenait cette réunion pour leur remettre le courrier en PJ qui présente notamment les conséquences de la dématérialisation sur les services de la DGFIP, sur les coûts supportés par les collectivités (et in fine sur les administrés) pour mettre à jour les logiciels comptables chez chacune d'elles (\$ BERGER-LÉVRAULT \$), etc.

Cette action s'est inscrite dans la continuité de la journée du 15/11/2016.

Voici copie in extenso de notre intervention au CTL sur ce point.

« Dans le document préparatoire que vous nous avez transmis , il manque la date du 17/11, celle de la journée de l'innovation, où la DDFiP de l'Ardèche a invité les élus du département pour leur présenter la facturation électronique et les autres projets de dématérialisation en cours.....A cette occasion leur avez-vous parlé également du SAR (Service d'appui au réseau) c'est le nouveau nom du CSC (centre de service commun) ?

Ne vous inquiétez car si vous avez oublié, Solidaires Finances Publiques l'a fait et a remis un courrier aux élus pour leur présenter les conséquences de toujours plus de dématérialisation.....Encore une fois, nous vous rappelons que Solidaires Finances Publiques n'est pas contre le progrès technique sauf

si c'est au détriment des agents (suppressions d'emplois, fermetures de trésorerie) et si le service public rendu aux usagers s'en retrouve dégradé.

Contrairement à ce que vous précisez le réseau de la DGFIP est directement impacté, car tous ces projets de dématérialisation ne servent qu'un objectif : diminuer le nombre de structures de proximité, et transférer leur activité à un CSC , pardon un SAR....

Par exemple, que restera-t-il à un poste comptable quand il n'encaissera plus les chèques, ne mettra plus les factures sous plis, ne procédera plus au contrôle des dépenses, et n'effectuera plus de recouvrement forcé.....

Un dernier mot sur la journée de l'innovation, Solidaires Finances Publiques trouve scandaleux que soit invitée à faire des démonstrations la société privée Berger-Levrault dont le slogan est « L'avenir est aux valeurs sûres » et qui se vante d'être engagée dans une dynamique ambitieuse afin d'anticiper et de s'approprier les usages futursIls peuvent compter sur la DGFIP pour anticiper et les aider à s'approprier les usages futurs car la DGFIP leur offre une tribune pour faire la promotion de leurs logiciels!

En effet, bien que le portail CHORUS PRO soit gratuitement mis à disposition des collectivités locales, il n'en demeure pas moins que ces dernières devront mettre à jour voire acquérir des logiciels comptables « compatibles » avec ce portail. Dans ce cas, est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de faire la promotion d'une association comme ADULLACT (Association pour les développeurs et utilisateurs de logiciels libres à l'usage des collectivités territoriales) qui œuvre au développement de logiciels élaborés collectivement.....et à moindre coût ? »

Point 5 : point sur la révision des valeurs locatives des professionnels

Nous avons rappelé que la révision a été effectuée sans moyen humain supplémentaire, les déclarations 6660-REV servant de base à la révision, ont été saisies sans contrôle ce qui a entraîné parfois des erreurs dans les tarifs applicables. Le coefficient de neutralisation, le planchonnement et le lissage n'empêcheront pas un afflux des usagers professionnels à la sortie des prochains rôles de taxe foncière et de la CFE.

La priorisation du traitement des listes de fiabilisation par le CDIF a eu pour conséquence la mise en sommeil de l'évaluation des locaux provisoires créés par les SIE.

Point 6 : accueil sur rendez-vous

Pour Solidaires Finances Publiques, l'accueil sur rendez-vous n'est pas une organisation nouvelle mais une nouvelle ré-organisation de l'accueil. Nous ne sommes pas contre l'accueil sur rendez-vous qui est d'ailleurs déjà couramment pratiqué, mais en accord avec notre déclaration liminaire, nous demandons a minima la suspension de cette énième expérience prévue comme d'habitude à effectifs constants voire diminuants, et tout particulièrement à l'aube d'une réforme majeure du recouvrement de l'IR : le prélèvement à la source (PAS).

Pour mieux promouvoir l'accès unique par les CDC (centres de contact), cette expérience semble être volontairement vouée à l'échec, et cela pour mieux désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil.

Point 7 : déploiement de l'application MEMO (à ne pas confondre avec MES MAUX)

MEMO remplace RIALTO INVESTIGATIONS qui avait fait l'objet d'un boycott par certaines DIRCOFI dont celle de Rhône Alpes.

MEMO est une application chronophage, qui augmente la charge de travail des agents et des encadrants. La saisie est redondante notamment avec ALPAGE, la GARR n'étant pas intégrée à MEMO.

L'absence de requêtage de l'application démontre bien que le but réel de MEMO n'est pas de permettre une mutualisation de l'information, mais bien de normaliser, standardiser le contrôle, dans un seul but de contrôle interne et de traçabilité, avec sans nul doute en ligne de mire, les projets d'évaluation quinquennale des compétences des vérificateurs et de leurs chefs de brigade.

Point 8 : questions diverses

- Solidaires Finances Publiques a demandé les chiffres définitifs de la grève après le recensement contre-signé par les grévistes.

- Évocation du régime indemnitaire des services du contrôle de la redevance audiovisuelle.

- M GRANGERET s'est engagé à apporter des réponses aux observations formulées par Solidaires Finances dans la déclaration liminaire lue lors du CHSCT du 28/11/2016.

- Mise en place d'un tableau de suivi des engagements pris en CTL.

A la demande des organisations syndicales, seront mis à l'ordre du jour d'un prochain CTL les points suivants :

- installation de la sous-préfecture au 3ème étage du CFP de Tournon,

- contrôle de la contribution audiovisuelle des professionnels par le PCE,

- point sur les transports de fonds.

Vos représentants
Solidaires Finances Publiques
au CTL de l'Ardèche